

Nîmes, le 20 mars 2017

Nos réf. : DTCE.eg.pr.jf.cs.irm.17-16
Dossier suivi par :
Service Etudes
☎ 04.66.879.640

Monsieur Patrick Palisse
Maire
Mairie Le Pin
Place de la Vignasse
30330 LE PIN

REÇU le
27 MAR 2017

Objet :
arrêt projet PLU.

Monsieur le Maire,

Par délibération du 10 janvier 2017, votre conseil municipal a arrêté le projet de PLU. Nous avons pris connaissance des dispositions relatives à l'élaboration du document d'urbanisme de votre commune.

Vous prévoyez de réaliser une urbanisation de type intermédiaire dans une volonté de diversification de l'habitat avec la réalisation de logements sur trois zones, sur une superficie totale de 1,28 hectare.

Ces dispositions n'appelant pas de remarques particulières de notre part, nous sommes favorables à l'arrêt du PLU de votre commune.

Nous vous demandons de bien vouloir nous associer aux révisions futures conformément aux dispositions des articles L. 121-4, L. 123-8 et R. 123-16 du code de l'urbanisme, et de continuer à nous tenir informés des modifications que vous pourriez être amené à décider par la suite.

Par ailleurs, dans un souci d'économie de papier et de respect de l'environnement, n'hésitez pas à nous communiquer vos dossiers d'urbanisme réglementaire au format numérique, à **notre nouvelle adresse mail : urbanisme@gard.cci.fr**.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

et les plus cordiales

Eric Giraudier
Président

